



COMMUNIQUÉ

À la suite de la publication par le Gouvernement français du décret n° 2021-734 au Journal officiel de la République française du 10 juin 2021, portant « Création de la Réserve Naturelle Nationale de l'archipel des Glorieuses », le Ministère des Affaires étrangères de la République de Madagascar déclare par la présente que :

- 1) Madagascar s'attache à la préservation de l'environnement et la sauvegarde de l'exceptionnelle richesse de notre biodiversité à l'échelle mondiale et sur l'ensemble du territoire malagasy en particulier. Il s'agit d'ailleurs d'une cause nationale et une priorité de l'État Malagasy.
- 2) Le Gouvernement Malagasy regrette la démarche arbitraire du Gouvernement français qui va à l'encontre de l'engagement des deux parties à s'abstenir de tout acte unilatéral pendant la durée des négociations pour le règlement pacifique du différend relatif aux îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India. Cette démarche du Gouvernement Français, ignore l'appel à la retenue lancé par le Gouvernement malagasy mais va également en désaccord du Communiqué conjoint issu de la première session de la Commission mixte du 18 novembre 2019, dans lequel les deux parties sont convenues de poursuivre leur dialogue dans un esprit positif, constructive et de bonne foi.
- 3) Madagascar tient à rappeler que la Résolution 34/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît la souveraineté de Madagascar sur les quatre îles et en conséquence, et entre autres, « *demande au Gouvernement français de rapporter les mesures portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Madagascar et de s'abstenir d'en prendre d'autres qui auraient le même effet et pourraient affecter la recherche d'une solution juste au [...] différend* » entre Madagascar et la France.

Dans un communiqué en date du 18 mai 2020, le Gouvernement de la République de Madagascar, a déjà exprimé son opposition à ce projet de décret. Aujourd'hui, La position de Madagascar demeure inchangée.

Antananarivo, le 02 juillet 2021